

**Délibération n°17**

Effectif légal du Conseil de  
Communauté :  
61

Nombre de Conseillers  
en exercice :  
61

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :  
60

Nombre de votants :  
60

Date de convocation :  
13 décembre 2017

Date d'affichage du  
compte-rendu :  
27 décembre 2017

**Objet :**

**Hébergements temporaires et  
logements en intermédiation  
locative : approbation du budget  
prévisionnel 2018 et  
renouvellement de la convention  
avec l'ANEF pour l'année 2018  
par avenant n°7**

L'AN deux mille dix-sept, le 19 décembre, le conseil  
communautaire, convoqué le 13 décembre 2017 s'est réuni  
à la salle Dumoulin à RIOM, à 18 heures 30 minutes, sous  
la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS :**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M  
Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON,  
M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine  
BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M  
Pierre CERLES, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M  
François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, Mme Annick  
DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme Danielle  
FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe  
GAILLARD, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland  
GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M  
Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Jacques  
LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre  
LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert  
MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre  
PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON,  
Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine  
QUEMENER, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M  
Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas  
WEINMEISTER, **titulaires.**  
Mme Florence PLUCHART, **suppléant.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Absents représentés ou suppléés :

- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de  
CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence  
PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- M André CHANUDET, a donné pouvoir à Mme Nadine  
BOUTONNET
- M Philippe COULON, a donné pouvoir à M Gérard DUBOIS
- Mme José DUBREUIL, a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- M Stéphane FRIAUD, a donné pouvoir à M François CHEVILLE
- M Jean-Christophe GIGAULT, a donné pouvoir à M Mohand  
HAMOUMOU
- M Didier IMBERT, a donné pouvoir à M Fabrice MAGNET
- Mme Françoise LAFOND, a donné pouvoir à Mme Stéphanie  
FLORI-DUTOUR
- Mme Emilie LARRIEU, a donné pouvoir à Mme Catherine VILLER-  
MICHON
- M Vincent RAYMOND, a donné pouvoir à Mme Régine PERRETON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre  
HEBRARD

Absent :

- M José BELDA

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :**

M Claude BOIL

Annusé de réception en préfecture  
063-200070753-20171219-  
DELIB2017121917-DE  
Date de télétransmission : 27/12/2017  
Date de réception préfecture : 27/12/2017

**Rapport n°17 – Hébergements temporaires et logements en intermédiation locative : approbation du budget prévisionnel 2018 et renouvellement de la convention avec l'ANEF pour l'année 2018 par avenant n°7**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 août 2017 portant modification des statuts de Riom Limagne et Volcans,  
Vu la convention en date du 12 avril 2012 entre Riom Communauté et l'ANEF,  
Vu l'avenant n°1 à la convention en date du 15 mai 2012,  
Vu l'avenant n°2 à la convention en date du 24 mars 2014,  
Vu l'avenant n°3 à la convention en date du 24 juillet 2014,  
Vu l'avenant n°4 à la convention en date du 9 janvier 2015,  
Vu l'avenant n°5 à la convention en date du 22 décembre 2015,  
Vu l'avenant n°6 à la convention en date du 15 décembre 2016,

Considérant que conformément à ses statuts Riom Limagne et Volcans crée, entretient et gère les hébergements et logements situés au 3, 5, 7, 9 et 11 rue du docteur Ducher à Riom, qui sont destinés, pour des périodes transitoires, aux personnes en grande difficulté,

Considérant que dans le cadre des politiques nationales et départementales, Riom Limagne et Volcans contribue à la mise en œuvre de la gestion adaptée à l'accueil de ces ménages, dans ces hébergements et logements,

Considérant que l'association ANEF PUY DE DOME, association loi 1901, a pour objet d'œuvrer à la prévention, la protection, l'éducation, la réadaptation, l'insertion sociale et professionnelle de personnes : enfants, adolescents, adultes se trouvant en danger moral, physique, ou victimes d'exclusion,

Considérant que l'association ANEF PUY DE DOME est agréée par arrêté du 11 mars 2011 pour :

- l'activité d'ingénierie sociale, financière et technique,
- l'activité d'intermédiation locative et de gestion locative sociale prévue à l'article R 365-1 du code de la construction et de l'habitation,

Considérant que conformément à l'article 10 de la convention du 12 avril 2012, celle-ci doit être renouvelée de façon expresse chaque année après approbation du budget prévisionnel de l'ANEF,

Considérant le budget prévisionnel présenté par l'ANEF pour l'année 2018 arrêté à 115 253 € et la demande de l'ANEF de subvention d'équilibre de 68 198 € répartie entre les deux types d'accueil :

- Hébergements en ALT : 53 150 €
- Logements temporaires : 15 048 €

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :**

- **autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°7 pour le renouvellement de la convention avec l'ANEF du Puy de Dôme,**
- **autorise le versement de la subvention au titre de l'année 2018 selon les conditions définies dans la convention.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 20 décembre 2017***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***



Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20171219-  
DELIB2017121917-DE  
Date de télétransmission : 27/12/2017  
Date de réception préfecture : 27/12/2017